

Délibération n°29/2018

Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 23/11/2018 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux du Département de la Lozère, la réunion du Comité Syndical Lozère Numérique, régulièrement convoqué par lettre du 16/11/2018.

Membres en exercice : 146
Absents : 103

Participants à la réunion : 43
Pouvoirs : 6

Étaient présents :

1. Monsieur Michel ROUZAIRE représentant titulaire de la commune d'Albaret le Comtal,
2. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
3. Monsieur Gilbert FONTUGNE représentant titulaire de la commune d'Antrenas,
4. Madame Mireille ESPINOSA représentante titulaire de la commune d'Auroux,
5. Monsieur Philippe MARTIN représentant titulaire de la commune de Balsièges,
6. Monsieur Michel CUARTERO représentant suppléant de la commune de Banassac-Canilhac,
7. Monsieur Francis BERGOGNE représentant titulaire de la commune de Barjac,
8. Monsieur Jérôme GALTIER représentant titulaire de la commune Bassurels,
9. Monsieur Bernard CREISSENT représentant titulaire de la commune de Bédouès Cocurès,
10. Monsieur Lionnel BOUNIOL représentant titulaire de la commune de Bourg sur Colagne,
11. Monsieur Alain GONY représentant titulaire de la commune de Chastanier,
12. Monsieur Gérard ROUSSET représentant titulaire de la commune de Chaulhac,
13. Monsieur Philippe PIN représentant titulaire de la commune de Cheylard l'évêque,
14. Monsieur Pierre BARGETON représentant titulaire de la commune de Cubières,
15. Monsieur Christian HUGUET représentant titulaire de la commune de Florac Trois Rivières,
16. Monsieur François BICHON représentant titulaire de la commune de Fournels,
17. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune Gorges du Tarn Causses,
18. Monsieur Jean-François COLLANGE représentant titulaire de la commune Langogne,
19. Monsieur Laurent CADEAC représentant suppléant de la commune de Lanuejols,
20. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
21. Monsieur Marcel MERLE représentant titulaire de la commune de Marvejols,
22. Monsieur Rémy ANDRE représentant suppléant de la commune de Monrodat,
23. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac Fontanes,
24. Monsieur Alain GUENNOU représentant titulaire de la commune de Paulhac en Margeride,
25. Monsieur Guy CHARDES représentant titulaire de la commune de Prévencières,
26. Monsieur Alain FARGES représentant titulaire de la commune de Rimeize,
27. Monsieur Jean BOUTELLIER représentant titulaire de la commune de Rousses,
28. Madame Marie-Thérèse MONTY représentante titulaire de la commune de Saint Fréal d'Albuges,
29. Madame Corinne VANGENDT représentante titulaire de la commune de Saint Germain du Teil,
30. Monsieur Thierry CONSTANT représentant titulaire de la commune de Saint Laurent de Muret,
31. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint Léger du Malzieu,
32. Monsieur Richard BOUAT représentant suppléant de la commune de Saint Martin de Lansuscle,
33. Monsieur Michel BONNET représentant titulaire de la commune de Saint michel de Déze,
34. Monsieur Joël ROUQUET représentant titulaire de la commune de Saint Pierre le Vieux,
35. Monsieur Christian LEMOINE représentant titulaire de la commune de Saint Symphorien,
36. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte Héléne,
37. Madame Séverine CORNUT représentante titulaire de la commune de Serverette,
38. monsieur Alain VENTURA représentant suppléant de la commune de Ventalon en Cévennes,

39. Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas
40. Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
41. Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
42. Monsieur Denis BERTRAND représentant suppléant du Département de la Lozère,
43. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Gérard ODOUL représentant titulaire de la commune de Chauchailles ayant donné pouvoir à Madame Sophie PANTEL représentante titulaire du Département de la Lozère,
2. Monsieur Gérard CROUZAT représentant titulaire de la commune de Sainte Etienne Vallée Française ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
3. Monsieur Alexis BONNAL représentant titulaire de la commune d'Estables ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
4. Monsieur Michel THEROND représentant titulaire de la commune d'Albaret Sainte Marie ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
5. Monsieur Jean-Louis SOULIER représentant de la commune de Saint Bonnet Laval ayant donné pouvoir à Monsieur Henri BOYER représentant titulaire du Département de la Lozère,
6. Monsieur Jérôme SAINT LEGER représentant de la commune de Grandrieu ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,

Décision modificative n°1:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte « Lozère Numérique » approuvés en CDCI le 8 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 11/2018 du 24 avril 2018 adoptant le budget primitif 2018;

la Présidente expose au comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
1313-111 Subv. transf. Départements		-380 000.00	0.00
13141-111 Subv. transf. Communes membres du GFP		-380 000.00	0.00
1641-111 Emprunts en euros		760 000.00	0.00
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00

Après en avoir délibéré le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

La Présidente du Syndicat Mixte,


Sophie PANTEL